



CAMPING BEL-AIR

50, rue du Stade - Beau Séjour - 35260 CANCALE

Tél. 02.99.89.64.36

Siret 315.218.602.00011 - TVA INTRAC. FR 053.152.186.02.00011

CONTRAT DE LOCATION

Article L.632-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation

Entre les soussignés :

CAMPING BEL-AIR représenté par Monsieur André AMELINE demeurant Beau-Séjour – 50, rue du Stade à Cancale (35260)

CI APRES-DÉNOMMÉ le BAILLEUR,

d'une part,

ET

Mr Mme Mlle

.....

.....

.....

Demeurant

.....

.....

.....

Tél: /

CI-APRES DÉNOMMÉ le LOCATAIRE,

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit : Le Bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés au locataire qui les acceptent aux conditions suivantes :

DESIGNATION :

Adresse des locaux loués :

Appartement – 50, rue du Stade 35260 CANCALE

Comprenant :

Cuisine aménagée (gazinière – micro-ondes – Frigo/congélateur –) - Salon/séjour – Télévision
- 2 chambres - 1 salle de bain avec baignoire, douche, WC - wc séparé -



CAMPING BEL-AIR

50, rue du Stade - Beau Séjour - 35260 CANCALE

Tél. 02.99.89.64.36

Siret 315.218.602.00011 - TVA INTRAC. FR 053.152.186.02.00011

DESTINATION :

Habitation EXCLUSIVEMENT à usage d'habitation pour....5....personnes, consentie et acceptée meublée. Elle ne peut être présentée comme résidence principale.

ETAT DES LIEUX :

L'état des lieux a fait l'objet d'une visite et accepté. Le locataire sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

DURÉE :

Le présent contrat est consenti pour une durée de

SOIT duAU **INCLUS.**

. A l'expiration du contrat de location, le locataire renonce à tout maintien dans les lieux sans qu'il soit besoin de recourir à aucune formalité. Faute de libérer les lieux à la date convenue, la clause pénale incluse dans le présent contrat sera immédiatement applicable.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Le tarif est fixé à (en toutes lettres)

Le tarif comprend : L'eau, l'électricité la redevance d'ordures ménagères, la taxe de séjour.

Prix à la semaine : 600€ et prix à la nuit 100€

DÉPÔT DE GARANTIE :

Le dépôt de garantie est fixé à la somme de (en toutes lettres) **QUATRE CENT CINQUANTE EUROS** payable et encaissable à l'entrée dans les lieux. Il correspond à 1 mois de loyer principal. Il ne dispensera en aucun cas le locataire du paiement du loyer et des charges aux dates fixées. Il sera restitué dans un délai maximal d'un mois à compter du départ du locataire, déduction faite, le cas échéant des sommes restant dues au bailleur et/ou de casses éventuelles.

OBLIGATIONS DU BAILLEUR :

Le bailleur est tenu de délivrer au locataire le logement en bon état de réparations de toutes espèces et les équipements mentionnés au contrat de location en bon état de fonctionnement, d'assurer la jouissance paisible du logement, de remettre lorsque le locataire en fait la demande, une quittance gratuitement.

OBLIGATIONS DU PRENEUR :

Le preneur est tenu de payer le loyer et les charges aux termes convenus, d'user paisiblement du logement, de répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, de ne pas transformer sans l'accord exprès et écrit du bailleur, de laisser visiter aussitôt le congé donné deux heures par jours ouvrables.



CAMPING BEL-AIR

50, rue du Stade - Beau Séjour - 35260 CANCALE

Tél. 02.99.89.64.36

Siret 315.218.602.00011 - TVA INTRAC. FR 053.152.186.02.00011

CLAUSE RESOLUTOIRE :

A défaut de paiement de tout ou partie du loyer ou des charges et un mois après commandement demeuré infructueux, le présent contrat sera résilié immédiatement et de plein droit et le bailleur pourra dans le cas où le locataire ne quitterait pas les lieux, l'y contraindre par simple ordonnance de référé. Il est expressément convenu qu'en cas de paiement par chèque le loyer et les charges ne seront considérées comme réglés qu'après encaissement du chèque. La clause résolutoire pouvant être appliquée par le bailleur dans le cas où le chèque serait sans provision.

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

- Un bien en excellent état
- Relevé d'index électrique
- Relevé d'index eau
- Présentation d'une quittance d'assurance Responsabilité Civile
- WIFI

Clés remises (nbre), le

Fait et signé à, le

Signature,

Le Bailleur,

Le Locataire